

PATIENTS COVID ET CAS CONTACTS - DÉLIVRANCE DE MASQUES

La stratégie du déconfinement mise en place depuis le 11 mai s'articule autour de **3 axes** :

- La capacité à tester
- La détection des cas contacts (dispositif du « Contact tracing »)
- L'isolement accompagné des personnes traitées positives

UN DISPOSITIF QUI REPOSE SUR PLUSIEURS ACTEURS



LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Identification et prise en charge par le médecin ou l'établissement de santé des personnes testées positives (patient zéro) et initiation de la recherche des cas contacts (a minima dans la cellule familiale).



L' ASSURANCE MALADIE

Identification des cas contacts en complément du médecin ou de l'établissement de santé :

- Appel vers chaque contact
- Information sur les consignes (masque, test, isolement/quatorzaine)



LES AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ (ARS)

Relais par les ARS des cas nécessitant une prise en charge spécifique (chaînes de transmission type milieu scolaire, établissement de santé, foyer, etc)

RÔLE DU PHARMACIEN

amelipro a évolué et **tient lieu de prescription** pour la délivrance des masques des cas contacts.

Lorsqu'une personne « cas contact » se présente :

- Rechercher dans la base « Contact COVID » sur le site [amelipro^{\(1\)}](https://amelipro.fr) la fiche d'un patient pour confirmer qu'il s'agit d'une personne éligible (et vérifier qu'une délivrance n'a pas déjà été réalisée)
- Pour rechercher un patient, il est nécessaire de renseigner :
 - > son N° d'assuré social **avec la clé**
 - > son nom
 - > son prénom**Les 3 informations sont obligatoires**
- Cliquer sur la loupe pour visualiser le détail de la fiche
- Modifier la fiche et valider la délivrance de masques



 Pour les personnes sans droits, leur demander de présenter le SMS adressé par la CPAM.

RÉMUNÉRATION - FACTURATION

- **Patients Covid-19** : délivrance de 14 jours / 28 masques :
une ligne PMR 2,04 € TTC + une ligne PMR 28 x 0,01 €
- **Personnes contact** : délivrance de 14 jours / 28 masques :
une ligne PMR 2,04 € TTC + une ligne PMR 28 x 0,01 €
- **Patients à très haut risque médical**⁽²⁾ : délivrance hebdomadaire de 10 masques :
une ligne PMR 1,02 € TTC + une ligne PMR 10 x 0,01 €,
*[NB : quand les stocks en masques le permettront, pour une délivrance mensuelle de 40 masques :
une ligne PMR 2,04 € TTC + une ligne PMR 40 x 0,01 €]*
- **Prise en charge** : 100%
- **Code exonération** : EXO 3
- **N° de prescripteur** : Indiquer le N° du médecin traitant **ou** N° du médecin assurant la prise en charge du patient.
A défaut, le numéro fictif créé spécifiquement dans le cadre du COVID : **29199143/8**
- **N° de sécurité sociale (NIR)** : Indiquer celui du patient. A défaut pour des personnes sans droits, indiquer le numéro fictif créé spécifiquement : **1 55 55 55 CCC 023** (CCC = numéro de département - ex : 441)

 Depuis le 21 mai, il n'y a plus de franchise sur les codes PMR.

BON À SAVOIR

 La saisie dans la base « contact COVID » ameli pro par le médecin vaut prescription pour les cas contacts (pas de pièce justificative à fournir avec la facturation). Pour les patients atteints du COVID et les personnes à très haut risque médical (2), le médecin réalise une prescription « classique ».

En cas d'obligation par votre logiciel de facturation d'associer une pièce justificative :

- joindre une impression écran de la base « Contact covid » du site amelipro
- ou
- une feuille blanche manuscrite avec « patient cas contact-délivrance de masques »

POUR CONTACTER L'ASSISTANCE TECHNIQUE

En cas de difficulté technique liée à l'utilisation du service « Contact Covid », l'assistance technique est disponible au **3608** (service gratuit + prix appel):

Sélectionner le **choix 2** lors de votre appel

CONTACTS UTILES

- Pour **orienter un patient sans médecin traitant** : 09 86 01 36 46
- Pour un renseignement ou une alerte sur un cas : plateforme « **Contact COVID** » de l'Assurance Maladie : 09 74 75 76 78 (accessible 7j/7, de 8h à 19h)
- Pour tout **signalement de « Cluster »** : ARS-pdl-contact@ars.sante.fr ou 02 49 10 40 00
- Pour trouver un **lieu de prélèvement** : carte.sante.fr

RÉFÉRENCES

- (1) [Diaporama présentation « Contact COVID » amelipro](#)
- (2) [Distribution de masques sanitaires](#)